

# L'Aigle Infos

*L'information qu'il vous faut!*



HEBDOMADAIRE INDÉPENDANT D'INFORMATIONS GÉNÉRALES N° 233 - LUNDI 18 JUILLET 2022 - PRIX : 3000 GNF - ZONE CFA : 500

Forum national inter-religieux



**Les recommandations de l'Archevêque de Conakry**

Affaire Air Guinée P.5



**Kalémodou Yansané tente de prouver l'innocence de Cellou Dalein Diallo**

La FESABAG poursuivie en justice P.6



**«Nous n'avons pas mis en cause la justice»**

Tribune  
**L'état guinéen, le grand corps malade de la République**  
PP10&11

Affaire Air Guinée  
**Elhadj Mamadou Sylla attendu à la CRIF le 20 juillet**  
P.4

Massacre du 28 Septembre  
**Ce que l'OGDH attend du procès annoncé par les autorités de la transition**  
P.7

**Interview**

Interview Amadou Bah

**«Le savoir traditionnel est une nécessité si nous voulons réconcilier l'homme avec sa nature»**



Édito à vue d'Aigle

## La gestion des ordures en question

Force est de reconnaître, avec regret, que la gestion des ordures n'aura pas été le point fort des différents régimes et gouvernements qui ont eu à se succéder à la tête de notre pays. Les années passent et se ressemblent étrangement. Autrefois, Conakry était une ville considérée comme la "Perle" de l'Afrique occidentale française. Mais aujourd'hui, l'image que renvoie la capitale guinéenne, c'est bien son insalubrité...

## Édito à vue d'aigle



### La gestion des ordures en question

**L**orce est de reconnaître, avec regret, que la gestion des ordures n'aura pas été le point fort des différents régimes et gouvernements qui ont eu à se succéder à la tête de notre pays. Les années passent et se ressemblent étrangement. Autrefois, Conakry était une ville considérée comme la "Perle" de l'Afrique occidentale française. Mais aujourd'hui, l'image que renvoie la capitale guinéenne, c'est bien son insalubrité. Une situation qui devrait interpeller les autorités guinéennes au plus haut niveau. Il faut une bonne politique de gestion des ordures pour un meilleur cadre de vie.

Tout le monde sait pertinemment que l'homme et les ordures ne peuvent pas faire bon ménage. Quotidiennement, ce sont des tonnes d'ordures qui sont produites dans le Grand Conakry (Kaloum, Dixinn, Matam, Ratoma, Matoto, Coyah,

Dubrèka). Malheureusement, la gestion de ces ordures se fait de la façon la plus scandaleuse qui soit. Rares sont en effet les ménages qui acceptent de s'abonner à une PME de collecte d'ordures. Pendant la saison sèche, les caniveaux, les abords immédiats des marchés et des habitations sont littéralement transformés en dépotoirs au su et au vu des responsables locaux (chefs de quartier, chefs de secteur). Pendant l'hivernage, on profite des grandes pluies pour déverser des ordures dans les eaux de ruissellement. Ce qui n'est pas sans conséquence. Beaucoup de familles sont victimes d'inondations quand il y a de fortes précipitations dans la zone de Conakry. Il y a trois semaines, nombreux sont les quartiers de la capitale (SIG Madina, Bonfi, Lambanyi, etc.) qui ont eu à faire face à des inondations, avec leur lot de dégâts. Lors du Conseil des ministres qui a suivi, le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a déploré l'incivisme de certaines personnes dans la gestion des ordures. Il a aussi donné des instructions aux ministres concernés par ces inondations afin qu'une solution pérenne soit trouvée. Le jeudi dernier, l'actuel locataire du palais Mohammed V a écourté la session ordinaire du Conseil des ministres pour envoyer tous les membres du gouvernement sur le terrain pour débarrasser nos quartiers des tas d'immondices qui, par endroits, rendent très difficile la circulation des personnes et des véhicules. Pendant quatre jours, l'on a vu des ministres répartis dans les différentes communes de Conakry pour procéder au ramassage des ordures et au curage des caniveaux transformés en dépotoirs par les populations riveraines. Espérons que ces opérations se poursuivront pour faire de la ville de Conakry la perle de l'Afrique occidentale qu'elle a été par le passé. Même si beaucoup n'y croient pas du tout, pour des raisons et avec des arguments qui leur sont propres.

Kèfina Diakité

### UN MANDAT D'ARRÊT ÉMIS CONTRE L'EX-DN DES IMPÔTS:

## « Il va revenir dès que possible », rassure son avocat

*Au cours d'une conférence de presse tenue le vendredi 15 juillet 2022, le parquet spécial de la Cour de répression des infractions économiques et financières a émis un mandat d'arrêt international contre l'ex-directeur national des Impôts. La CRIEF a également sollicité la saisie des biens d'Aboubacar Makhissa Camara.*

**L**e procureur spécial près la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières a demandé l'émission d'un mandat d'arrêt international contre l'ancien DN des impôts en dehors du pays depuis l'avènement de la junte au pouvoir le 05 septembre 2021. A en croire l'avocat, Me Salif Beavogui, son



client est en dehors du pays pour deux raisons valables : « Monsieur Camara est effectivement absent du territoire national, mais pour deux raisons principales: raison de santé, actuellement il suit des traitements qu'il a ratés depuis plusieurs mois. Il avait des rendez-vous médicaux qu'il n'a pas pu honorer en raison de ses charges du moment. Donc, il est aujourd'hui absent de la Guinée principalement pour des raisons de santé. Il est en traitement actuellement à l'étranger. La deuxième raison est que, académiquement il s'était déjà inscrit pour plusieurs formations, donc qui sont en cours. Dès que tout cela va rentrer en ordre, c'est un républicain, un respectueux de la loi qui ne se reproche de rien, il va rentrer bonnement dans son pays », rassure Me Béa.

Aboubacar Makhissa Camara est accusé de "détournement de deniers publics, enrichissement illicite et blanchiment de capitaux". Selon le parquet spécial près la CRIEF, ses villas situées à Tormélin,

une sous-préfecture de Fria, et à Dubrèka ont déjà été saisies. Une décision que son avocat ne veut pas entendre parler. Me Salif Beavogui promet d'user de tous les moyens légaux afin que ces biens ne soient confisqués: « En ce qui concerne le mandat d'arrêt international et la saisie de ses biens en ma qualité de son conseil dans ce dossier, je ferai tout ce qui est de mon possible légalement pour empêcher cette autre illégalité. Donc tous ses droits seront respectés. On se battra conformément à la loi pour que justice soit rendue. J'ai eu plusieurs communications avec lui, il ne se reproche de rien. Nous verrons dans les jours à venir, mais pour le moment, nous estimons qu'il n'y a aucune preuve contre lui d'avoir détourné un denier public et de tout ce qu'on lui reproche. Donc, il est serein et tranquille. Il suit patiemment les deux calendriers pour lesquels il s'est déplacé momentanément pour l'étranger. Et il va revenir dès que possible », a-t-il conclu.

Amadou Tidiane Diallo

L'Aigle Infos

Autorisation N°299/PR/TPI/K/2018 - Siège : Hamdaye 2 Commune de Ratoma, Sur la route Le Prince à côté de la Mosquée Diakitéya - BP : 6184 Conakry - République de Guinée  
E-mail : laigleinfosgn@gmail.com - tél. (+224) 621935388

#### Administrateur Général

Ali Kéfina Diakité  
Tél. +224 621935388

#### Directeur de Publication et Rédacteur en Chef

Ali Badara Condé

#### Secrétaire Général de la Rédaction

Amadou Tidiane Diallo

#### Comité de Rédaction

Ali Badara Condé, Tidiane Diallo, Samory Kéita, Ali Kéfina Diakité, Mamoudou Diakité, Mamadou Saidou Barry

#### Service Commercial, Marketing,

#### Abonnement, Annonces et Pub

Mamadou Saidou Barry  
627932508

#### Imprimeur

Arbaba Barry  
628463493

#### Imprimerie

Le Scribe

#### Distribution

L'Aigle Infos/Maison du Livre

#### Mise en page

L'Aigle Infos

Édité par : Kéfina Sarlu (Société de Régie, d'édition et de Communication)

## INTERVIEW : TAMBA KINÉ LENO, ENSEIGNANT CHERCHEUR À N'ZÉRÉKORÉ

# « Le savoir traditionnel est une nécessité si nous voulons réconcilier l'homme avec sa nature »

**Ce n'est un secret pour personne que l'environnement est menacé en Guinée forestière en particulier, et en Guinée en général. Pour savoir quelle est l'origine de ce changement climatique et les pistes de solutions, notre reporter qui a séjourné dans la région de Nzérékoré a tendu son micro à un enseignant chercheur de l'université de cette région, dans la faculté de l'Environnement. Dans cet entretien, monsieur Tamba Kiné Leno estime que le savoir traditionnel est une nécessité primordiale pour la préservation de la l'environnement. Lisez.....**

**L'Aigleinfos: Quels sont les enjeux aujourd'hui liés à l'environnement, à la biodiversité dans la région**

**Tamba Kiné Leno:** Aujourd'hui, nous sommes confrontés à des problèmes par rapport à la gestion de la biodiversité. Au moment que les gens n'étaient pas très nombreux, la biodiversité n'était pas menacée. Mais maintenant avec l'augmentation de la population, les gens coupent de façon abusive les ressources, et aussi il y a des exploitants clandestins qui coupent les bois un peu partout. Mais le phénomène principal est que la plupart des paysans cultivateurs dans la région forestière vivent de l'agriculture sur brûlis, qui est vraiment un facteur qui dégrade la forêt. Une fois la forêt est détruite, toutes les espèces non seulement végétales vont disparaître, mais aussi les espèces animales qui bénéficiaient de ressources végétales vont aussi disparaître, d'autres vont migrer. Et ceux qui ne pourront pas trouver où se réfugier, finiront par disparaître.

**L'Aigleinfos: En région forestière, il y a aussi l'exploitation du bois qui est beaucoup développée. Il y a des multinationales qui sont dans la région, dans le cadre d'exploitation du bois. Quel est l'impact de ces multinationales sur la biodiversité?**

**Tamba Kiné Leno :** En dehors des agriculteurs, il y a aussi des exploitants clandestins. Je prends l'exemple par rapport à la Forêt forte qui est une société qui est en train de détruire l'environnement. Donc, ça c'est un grand enjeu. Vous allez voir, il y a certaines parties il y



avait beaucoup de forêts. Maintenant avec cette société, nous sommes en train de perdre nos forêts.

**L'Aigleinfos: Il paraît que cette société dépasse les périmètres octroyés par l'Etat. Selon-vous, où se situe le problème ?**

**Tamba Kiné Leno :** Selon certaines informations, une fois qu'ils partent dans une zone, ils peuvent même dépasser la zone où on leur a octroyé pour l'exploitation. Mais à travers les phénomènes que nous vivons, je sais que la Forêt forte a une part de responsabilité par rapport à la perte de la biodiversité. Et dans les années très reculées, la forêt n'avait que deux mois de saison sèche. Mais maintenant, nous ressentons même le réchauffement climatique. Il fut une année où j'ai oublié même les éléphants des Ziama. Vu que leur vie était touchée, d'autres sont sortis pour venir jusqu'en Forêt. Parce que là où ces éléphants doivent vivre était

menacé. Donc, ils cherchaient un refuge. Donc, tout ça ce sont des phénomènes qui prouvent à travers la déforestation, la coupe abusive. Ce qui fait que ces espèces animales sont vraiment menacées dans leur lieu d'origine.

**L'Aigleinfos: Vous qui travaillez dans la faculté des sciences environnementales de l'université de Nzérékoré, quelle interaction existe-t-il entre vous chercheurs, les étudiants diplômés et ce travail lié à la restauration, à la protection, donc la biodiversité dans la zone ?**

**Tamba Kiné Leno :** En tant que chercheur, ce que je préconise d'abord, il faut chercher à sensibiliser la population. Leur montrer l'inte-

raction qui existe entre l'aspect économique, écologique et social. Parce que si nous prenons le cadre du développement durable, on se base sur trois pools. Il faut une efficacité économique, un équilibre social et la préservation de l'environnement sans lequel on ne peut pas vivre. Donc, il faut que les gens soient éduqués, qu'on puisse savoir si notre environnement est détruit c'est notre vie qui est détruite. Donc, il faut que nous cherchions à mettre en place une politique de sensibilisation, aller vers ces paysans, leur montrer ce qu'ils doivent faire concrètement. Parce qu'on ne peut pas les empêcher de cultiver. Mais leur montrer les moyens en tant que chercheur une fois que la nature est détruite ce que cela peut

avoir comme conséquence sur leur vie et la vie du futur. Je sais que beaucoup d'espèces sont menacées, d'autres même disparaissent. Je ne peux pas vous donner le nombre exact ou même des espèces qui sont en voie de disparition. Mais la majorité des espèces sont menacées parce que l'écosystème est menacé.

**L'Aigleinfos: Qui-est-ce qui empêche l'application des conventions auxquelles la Guinée a souscrit dans le cadre de la protection de la biodiversité ?**

**Tamba Kiné Leno:** La Guinée a très vite adhéré à la convention sur la diversité biologique. Parce qu'à un moment, la Guinée a vu la biodiversité disparaître. Comme la Guinée n'a pas ces moyens pour pouvoir protéger sa biodiversité, il fallait vite voir la nécessité d'adhérer à la convention de la biodiversité. D'abord la première des choses, c'est un manque de conscience. Parce que tout ce que nous devons faire pour un avenir, il faut qu'on le fasse de façon consciente. C'est vrai, les politiques environnementales sont là, mais la mise en œuvre est vraiment difficile. Parce qu'il y a un manque de suivi. Tout ce qu'on doit faire, surtout en matière de gestion de la biodiversité, il faut qu'on le fasse de façon consciente. Parce que nous vivons aux dépens de ces espèces. Nous devons aussi savoir que si l'on doit penser à un déve-

**«Le phénomène principal est que la plupart des paysans cultivateurs dans la région forestière vivent de l'agriculture sur brûlis, qui est vraiment un facteur qui dégrade la forêt. Une fois la forêt est détruite, toutes les espèces non seulement végétales vont disparaître, mais aussi les espèces animales qui bénéficiaient de ressources végétales vont aussi disparaître, d'autres vont migrer.»**

## AMBA KINÉ LENO, ENSEIGNANT CHERCHEUR À N'ZÉRÉKORÉ

« **Le savoir traditionnel est une nécessité si nous voulons réconcilier l'homme avec sa nature** »

loppement durable, c'est un développement qui tient compte de nos besoins et des besoins du futur. Et si on doit penser au futur, il faut que nous fassions de façon consciente. C'est qu'il y a un problème de manque de prise de conscience et de suivi. Ceux qui sont censés être conscients peuvent commencer, mais n'arrivent pas au bout. Arrivés à un certain moment, ils sont frappés par la politique de corruption. Tout le monde veut aller de l'avant, mais souvent il faut avoir un soutien qui te permet d'aller jusqu'au bout. Donc, moi en tant que chercheur, pour mettre en pratique si toutefois, les moyens sont mis à la disposition des enseignants chercheurs qui veulent vraiment épauler parce que si on veut parler d'un développement, tout part d'une recherche. Mais en Guinée, le problème est que c'est un problème de manque de prise de conscience.

**L'Aigleinfos: Les peuples autochtones ont cohabité de façon paisible avec beaucoup d'espèces. Aujourd'hui, chimpanzés de Bossou sont pratiquement en voie de dispari-**

**tion si rien n'est fait. De votre position de chercheur, quels sont les types de connaissances qui existaient au niveau local qui ont contribué à préserver la biodiversité jusqu'ici.**

**Tamba Kiné Leno :** C'est le savoir indigène ou autochtone. Nos parents ont conservé la biodiversité des forêts à travers les mythes qu'ils créaient autour des forêts. Je prends l'exemple sur la préfecture de Macenta. Si aujourd'hui dans la forêt de Ziama on peut trouver certaines parties où l'homme n'a pas mis encore pied et même s'il a mis pied l'impact n'est pas comme ça, ils se sont servis des mythes pour pouvoir protéger l'écosystème. Dès au départ, la population vivait avec la forêt de façon symbiotique. Ils avaient leur savoir. Si on prend les pratiques rituelles qui se déroulent dans les forêts, vous allez trouver dans certains villages s'il y a une très grande forêt on empêche l'accès soi-disant que vous partez là-bas quelque chose va vous arriver. Ils créaient des mythes pour empêcher que les gens y pénètrent. Ce n'est pas

parce que quand quelqu'un va là-bas il sera avalé par quoi que ce soit. Donc le savoir traditionnel est vraiment une nécessité si nous voulons réconcilier l'homme avec sa nature. Il faut que nous partions vers ces populations. On ne dit pas de renvoyer, les mythes doivent empêcher peut-être les gens de faire des recherches, mais de telle sorte qu'ils doivent associer la recherche avec le savoir traditionnel. Il y a des chasseurs, des pêcheurs, et des artisans qui ont ces connaissances. Si nous devons faire ce travail, ce sont eux qui doivent nous aider. A travers les traces, on peut trouver un chasseur pour lui demander telles espèces existaient ici. Partout on doit faire la recherche, il faut que nous cherchions à associer le savoir traditionnel et le valoriser à sa juste valeur. Avec ça, nous pouvons renouer les relations qu'on avait avec la nature.

**L'Aigleinfos: Le 1<sup>er</sup> congrès africain des aires protégées se tient à Kigali, au Rwanda le 19 juillet 2022. Quel est votre message ?**

**Tamba Kiné Leno :** J'interpelle tous ceux qui vont assister à ce congrès de lancer l'appel à l'endroit de tous les pays qui ont quelques réserves de biosphère ou les aires protégées afin qu'ils puissent chercher à valoriser le savoir traditionnel, associer les paysans qui sont autour de ces aires protégées, pour que la gestion soit intégrée de façon participative. Si toutefois, les paysans sont associés, ils connaissent où aller aboutir avec leur savoir traditionnel, je crois on peut aboutir à gérer une aire protégée. Ils peuvent même être les gardiens de ces sites. Ce qui peut nous aider à sauver la biodiversité.

*Interview réalisée par  
Amadou Tidiane Diallo depuis  
Nzérékoré.*

## AFFAIRE AIR GUINÉE

# Elhadj Mamadou Sylla attendu à la CRIF le 20 juillet

**L'Union Démocratique de Guinée (UDG) a tenu son assemblée générale le samedi 16 juillet à Dixinn-Bora. Le président du parti, Elhadj Mamadou Sylla, en a profité pour revenir sur le dossier Air Guinée pour lequel il est convoqué le 20 juillet prochain à la CRIEF.**



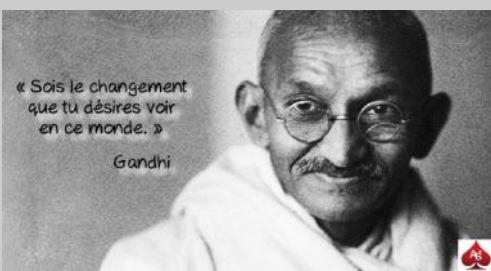
« Quand Sékou Touré mourait il a laissé trois avions et ces trois avions-là, les deux autres qui ont été vendus par le CMRN à l'époque étaient plus gros que ce que moi j'ai acheté. Ils étaient non seulement plus neufs en âge mais également plus gros en capacité car c'est des avions qui avant, transportaient même les pèlerins à La Mecque. On n'avait pas besoin de prendre d'autres compagnies. Mais quand les militaires sont venus, le CMRN à l'époque avec le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale, ils ont trouvé que c'était pas rentable et qu'au lieu que l'État se mette à exploiter ces avions-là, alors ils ont vendu. Et c'est une dame au Nigeria qui a acheté les deux avions. Ça fait longtemps car c'est depuis début 84-85 comme ça. Et moi c'est

l'avion le plus vieux et le plus petit que j'ai acheté. On m'a facturé ça à 5 millions de dollars, mais trop cher, deux fois plus cher. J'ai acheté le même type d'avion plus récent que l'ancien Air Guinée m'a vendu, et ça je l'ai acheté à 2 millions de dollars. 2 millions de dollars et même capacité ce celui qui fait du bruit aujourd'hui ». Et d'ajouter : « Donc vous voyez, c'est parce que c'est un Guinéen qui a acheté. Pourquoi on ne va pas chercher la femme qui a acheté les deux gros avions ? Pourquoi depuis que l'affaire là a commencé, depuis le temps Alpha jusqu'à maintenant, pourquoi on ne cherche pas les deux avions ? C'est parce que c'est pas des Guinéens. Tout simplement parce qu'on ne veut pas le bonheur des Guinéens », a expliqué Elhadj Mamadou Sylla.

*Tidiane Diallo*

## GANDHI

« **Sois le changement que tu désires voir en ce monde** »



(On aime beaucoup cette citation sur le changement de Gandhi parce qu'elle incarne un élan, une pensée positive active qui interdit de se poser en victime. Oui, le monde n'est pas parfait, mais pour le changer, VOUS devez commencer par changer.)

## FORUM NATIONAL INTER-RELIGIEUX

# Les recommandations de l'Archevêque de Conakry

**Le jeudi 14 juillet 2022, à l'ouverture du Forum national Inter-religieux en faveur de la paix et de la cohésion sociale, Monseigneur Vincent Koulibaly, l'Archevêque de Conakry, a, dans sa communication, fait des recommandations, que beaucoup trouvent pertinentes.**

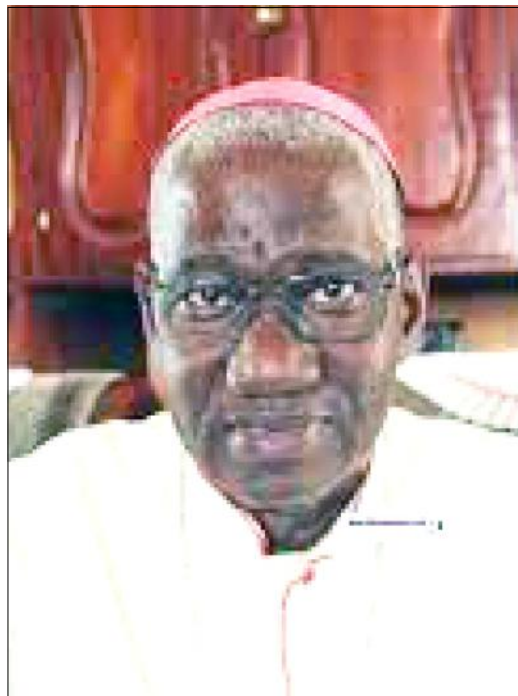
« En notre qualité de religieux, notre désir est d'apporter notre contribution pour la résolution des crises récurrentes qui secouent notre pays et de mobiliser toutes les couches sociales pour le développement socio-économique de la nation.

C'est pourquoi, j'exhorte toutes les forces vives de la nation à privilégier le dialogue inclusif et la concertation pour le règlement de nos conflits et j'encourage la mise en place d'un mécanisme endogène pour la réconciliation et la consolidation de la paix et de la cohésion sociale.

Pour l'atteinte de ces objectifs, je sou mets ces quelques axes prioritaires à notre méditation : l'éducation civique et morale de tous les citoyens ; la création d'emplois dans les zones rurales ; la lutte contre les feux de brousse et la désertification en s'attaquant aux causes réelles de ces phénomènes ; l'intensification de la campagne de reboisement ; la mise en place d'un organe technique de gestion des élections ; la mise en place d'une politique de transformation de nos produits locaux ; la réduction drastique des partis politiques ; l'encouragement au travail de la

commission de répression des infractions économiques et financières (CRIEF), l'intensification de la lutte contre la corruption et l'impunité sous toutes ses formes ; la pratique de la bonne gouvernance ; le respect strict de la loi, car elle est la garantie d'une paix durable ; la mise en place de la commission vérité, réconciliation en vue de soulager les victimes de notre passé douloureux et de permettre la réconciliation des fils et filles de la Guinée », a fait remarquer Monseigneur Vincent Koulibaly, l'Archevêque de Conakry.

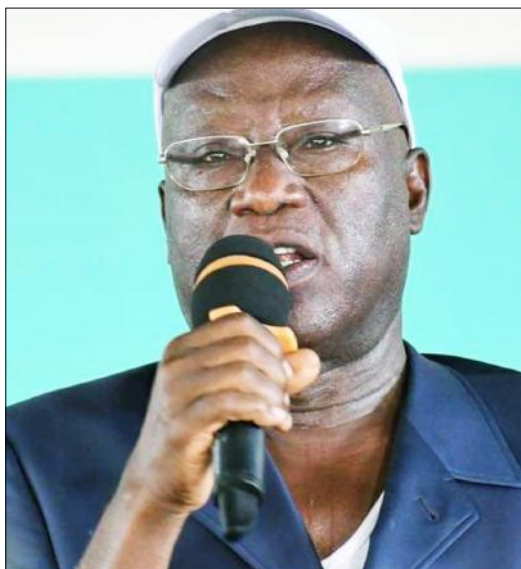
Tidiane Diallo



## AFFAIRE AIR GUINÉE

# Kalémodou Yansané tente de prouver l'innocence de Cellou Dalein Diallo

**Le samedi 16 juillet 2022, l'UFDG a tenu son assemblée générale hebdomadaire. Une occasion que le vice-président du parti, Kalémodou Yansané, a mise à profit pour revenir une nouvelle fois sur l'affaire Air Guinée pour laquelle Cellou Dalein Diallo est convoquée par la CRIEF.**



« Le président Alpha Condé disait que le Guinéen, plus le mensonge est gros, plus on y croit. Le mensonge est devenu gros, même très gros. Donc, on est obligé de sortir quelques éléments. Aujourd'hui, je vais vous démontrer combien de fois, on est dans une cabale contre le président Cellou. Air Guinée est un bien de l'État guinéen. Il est dans le portefeuille de l'État. Le portefeuille de l'État n'est pas géré par le ministre des Transports. Il est géré par le ministère des Finances, sous la direction du conseil des ministres, du Premier ministre et du chef de l'État », a-t-il martelé d'entrée de jeu. Et Kalémodou Yansané de brandir des arguments pour

la défense de Cellou Dalein Diallo. « Je vais vous lire le document que le ministre des Finances a signé et remis à Elhadj Mamadou Sylla en exemplaire unique pour dire que le gouvernement guinéen fait main levée sur Air Guinée : certificat de main levée : A compter du 13 août 2002, il est donné au groupe Futurelec Holding, la main levée sur le Boeing 732, le Dash 7 et les pièces de rechange, objet de la convention en date du 18 juillet 2002, relative à la concession des équipements et des installations de l'ancienne société anonyme à participation publique dénommée nouvelle Air Guinée dissoute par décret 2002 SGG, du 12 juillet 2002. Ça veut dire quoi ? Depuis 2002, le président Lansana Conté a pris un décret, il a dissous la société. Il a donné l'instruction à qui de droit, au ministre des Finances, une convention a été négociée, a été signée et le ministre a fait un papier de main levée. Ce n'était pas Cellou qui a

signé. Cheick aussi qui a signé, il a signé suivant un décret que je viens de vous lire. Le 2ème document est aussi éloquent. Le même ministre qui gère le patrimoine de l'État a écrit au directeur de Futurelec, l'honorable Elhadj Mamadou Sylla aujourd'hui pour lui dire quoi ? En résumé, il lui demande de payer 732 000 dollars à l'aviation civile du Ghana, 285 000 dollars à l'aviation civile du Nigéria. Les dettes que l'État guinéen avait contractées au titre des droits d'atterrissage de Air Guinée dans ces pays. Le ministre des finances a demandé à Elhadj Mamadou Sylla, société privée de payer ces montants en lieu et place de l'État guinéen. Il ajoute plus loin, il dit : en attendant de discuter avec vous les modalités de remboursement par l'État, je vous saurai gré des dispositions diligentes que vous voudriez bien prendre pour les paiements impliqués. C'est très clair... »

Kéfina Diakité

## JUSTICE

# La CRIEF dévoile le montant reproché à Kassory Fofana

A la faveur d'une conférence de presse, qu'il a animée le vendredi 15 juillet 2022, le Parquet spécial de la Cour de Répression des Infractions Économiques et Financières (CRIEF) est revenu sur les dossiers pour lesquels des caciques du régime Alpha Condé sont poursuivis et incarcérés actuellement à la maison centrale de Conakry. Il a ainsi dévoilé le montant reproché à l'ancien PM Kassory Fofana.



« Le Parquet spécial que nous sommes, reproche à Ibrahima Kassory Fofana le détournement de plusieurs milliards de nos francs et plusieurs millions de monnaies en devises. Notamment, la somme de 46 293 655 dollars, dans le cadre de l'appui de la MAMRI à l'ANIES par rapport à la procédure d'urgence pour supporter l'épidémie du Covid-19. Il y a également dans la gestion de la Primature, la somme de 81 234 422 021 Gnf qui ont été sortis des caisses de l'État, entièrement décaissés sur ordonnance de Ibrahima Kassory Fofana parce qu'il en était l'ordonnateur. Et à date, nous n'avons aucune justification de l'utilisation de ce montant par rapport à sa

gestion au niveau de la primature. Au-delà de cela, il y a d'autres montants non moins importants qui ont été révélés dans sa gestion et constatés par rapport aux mouvements au niveau de ses comptes bancaires en franc guinéen, en devises. Des devises en dollar et en euro. Ce sont des comptes qui ont connu suffisamment de mouvements suspects et en franc guinéen également des mouvements suspects par rapport à l'inculpé. Il y a d'autres faits qui sont reprochés à Ibrahima Kassory Fofana par rapport aux rétro-commissions lors de sa gestion », a déclaré dans son intervention, Aly Touré, le procureur spécial près la CRIEF.

Tidiane Diallo

## LA FESABAG POURSUIVIE EN JUSTICE

# « Nous n'avons pas mis en cause la justice »

(Abdoulaye Sow)

La décision de justice rendue contre Ecobank et Afriland Bank n'a pas été du goût de la fédération syndicale des banques, assurances et micro-finance de Guinée. Face à cette situation, la FESABAG a haussé le ton pour dénoncer le verdict. C'est ce qui a poussé le procureur général près la Cour d'appel de Conakry d'instruire le tribunal de première instance de Kaloum, d'engager sans délai des poursuites judiciaires contre cette structure syndicale.



train d'aller mettre en danger les épargnants avec ces clients pour leur argent. Parce que demain si une banque met sa clé à la poche, les épargnants n'auront pas leur argent»

Poursuivant son allocution, le secrétaire général de la FESABAG a indiqué que le rôle d'un syndicat est celui de défendre le travail et les travailleurs. Parce que, croit-il, s'il n'y a pas de travail, pas de travailleurs. « Si nous voyons nos banques en difficulté, on est obligé de nous lever pour défendre nos institutions.... La décision de la cour d'appel est exécutoire. Nous sommes à la cour suprême. Nous n'avons pas mis en cause la justice. Nous avons dit que nous sommes citoyens pour des décisions douteuses. Il faudrait que la justice guinéenne regarde mieux. Nous pensons qu'avec le mouvement d'hier, ça incite tous les travailleurs du secteur financier. Nous avons alerté. Si les dispositions ne sont pas prises, nous serons dans l'obligation d'user de tous les moyens légaux en notre possession pour que le droit soit dit» a-t-il conclu.

Amadou Tidiane Diallo

Dans une note adressée au procureur près le tribunal de Kaloum, le parquet a mentionné que les propos tenus par les syndicalistes lors de leur manifestation, sont constitutifs des faits «d'atteintes au respect dû à la justice, de diffamation et d'injures à l'encontre de l'institution judiciaire et des magistrats, faits prévus et punis par les dispositions des articles 363, 364 et 739 du code pénal». Selon Abdoulaye Sow, les travailleurs et leur banque sont en danger. « Aujourd'hui, les travailleurs sont en danger. Parce que nos banques sont en grand risque d'être mises en péril. Vous prêtez de l'argent à un client, vous ouvrez en sa faveur une ligne de crédit pour importer, lui, tu nous dis tu n'as pas d'argent, on paye à ta place. On te demande de rembourser, tu ne rembourses pas la banque, on va en justice jusqu'à la cour d'appel, nous

sommes condamnés avec une grosse exécutoire de payer ces montants au client. Ça c'est extrêmement grave. Au niveau de Afriland Bank, c'est une tête qui a été avalisée en faveur d'un client pour enlever une marchandise. Il a donné lui-même, une garantie de deux milliards, il a donné son numéro en hypothèque et à l'échéance, il n'a pas d'argent. On paye à sa place ? Et on veut que nous, on rembourse ça. Donc on est en

### DAN MILLMAN

«Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien.»

## MASSACRE DU 28 SEPTEMBRE

# Ce que l'OGDH attend du procès annoncé par les autorités de la transition

**Le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, a mis à profit la dernière session ordinaire du conseil des ministres pour annoncer la tenue du procès du massacre du 28 septembre dans deux mois. L'OGDH, par la voix de son porte-parole, Alsény Sall, a exprimé ses souhaits par rapport à ce procès tant attendu.**

**S**il y a un événement qui a terni à jamais l'image la transition CNDD conduite par le bouillant capitaine Moussa Dadis Camara, c'est bien celui du 28 septembre 2009. Ce jour là en effet, une manifestation pacifique des forces vives de la nation a été réprimée dans le sang dans le plus grand stade de Conakry. Selon l'ONU et des organisations de défense des droits de l'homme, il y aurait eu plus de 150 morts et des dizaines de femmes et de filles violées. Les victimes de ces tragiques événements continuent de réclamer justice.

Le président de la transi-

tion, le colonel Mamadi Doumbouya, a mis à profit la dernière session ordinaire du conseil des ministres pour annoncer la tenue du procès du massacre du 28 septembre dans deux mois. L'OGDH, par la voix de son porte-parole, Alsény Sall, a exprimé ses souhaits par rapport à ce procès tant attendu. « Nous avons accueilli cette annonce avec beaucoup d'enthousiasme et espérons que cette fois que les choses iront jusqu'au bout. Vous n'êtes pas sans savoir que ce n'est pas la première fois que des annonces de ce genre soient tenues sur ce dossier. Par exemple, on nous avait fait croire lors de

la dernière mission de la CPI en fin d'année dernière que ce procès allait s'ouvrir lors du premier trimestre 2022 ! Tel n'a pas été le cas comme vous avez dû le constater. En outre, nous ne voulons pas simplement un procès mais un procès en présence des accusés inculpés et qui garantit les pré-occupations des victimes. A ce titre donc, nous allons suivre de près ce processus et nous allons l'évaluer au fur et à mesure s'il répond à nos attentes. Pour terminer, nous espérons que le colonel Mamadi Doumbouya et son gouvernement vont prendre les mesures nécessaires pour que ce dossier



soit jugé afin de permettre aux victimes de recouvrer leur dignité et à la Guinée de tourner cette page sombre de son

histoire », a déclaré Alsény Sall, porte-parole de l'OGDH. Affaire à suivre.

Tidiane Diallo

## JUSTICE ET DROITS DE L'HOMME

# Le nouveau ministre rencontre les cadres du département

**Le mercredi 13 juillet, Alphonse Charles Wright, le nouveau ministre de la Justice, Garde des Sceaux et des Droits de l'homme a eu une rencontre avec tous les cadres de son département pour une prise de contact. Il a mis l'occasion à profit pour leur dire ce qu'il pense. « Je ne suis pas complaisant au point de ne pas assumer ma responsabilité », a-t-il martelé.**



**L'**honneur est revenu à l'inspecteur général des services publics et judiciaires de parler au nom des travailleurs du département.

Yaya Kaïraba Kaba a tout d'abord salué la nomination du désormais ancien procureur Général près la Cour d'Appel de Conakry au poste de ministre de la Jus-

stice, Garde des Sceaux et Droits de l'homme.

« C'est le mérite qui a été reconnu et qui a été récompensé par la plus haute autorité de ce pays. On vous sait homme d'action, on vous sait homme de terrain, un homme plein d'énergie. Sans nul doute ces qualités seront contagieuses au niveau de l'ensemble du personnel », a déclaré Yaya Kaïraba Kaba. Et de poursuivre en ces termes : « Je remarque déjà, sans risque de me tromper, la disponibilité de vos proches collaborateurs. Monsieur le Garde des Sceaux, nous serons à votre écoute, à l'exécution des instructions que vous allez donner parce que comme vous, nous avons l'ambition

de redorer le blason de la justice guinéenne qu'elle n'aurait jamais dû perdre. Et pour ce faire, vous pouvez compter sur nous, sur l'appartenance, sur les relations professionnelles franches et sincères à la limite confraternelle. Monsieur le Garde des Sceaux, c'est votre première réunion de contact que vous instaurez depuis votre prise de fonction hier seulement. Nous serons donc à l'écoute des orientations fondamentales que vous jugerez utiles de nous soumettre ».

Dans son intervention de circonstance, le ministre de la Justice, Garde des Sceaux a dit ceci : « Quand on est à une certaine responsabilité, il faut quitter le sensationnel, l'émotionnel pour être tout simplement prompt à répondre aux objectifs généraux et spécifiques qui vous sont assignés... Il faut avoir le courage de le dire, on n'a pas une bonne organisation

ici. Vous savez quand moi je parle, le plus souvent ça va peut-être choquer mais vous allez souffrir de me comprendre dans ce que j'ai toujours été, je voudrais être franc et direct avec vous. Lorsque je prends la somme des cadres qui animent ce département, je me dis que là où nous sommes aujourd'hui, ce département ne mérite pas d'être cité parmi les départements orphelins dans la mise en œuvre de la politique du gouvernement en matière de question de justice. Quand vous êtes avec les gens, soit vous leur donnez la motivation ou vous les démotivez par ce que vous dites et faites. Sachez que moi, en tant que nouveau garde de Sceaux ainsi que tous les membres de mon cabinet, nous ne pouvons qu'être pour vous des facteurs de motivation, d'encouragement et de source de motivation »

Tidiane Diallo

## RÉDACTION DE LA CONSTITUTION DE LA GUINÉE

## L'avis d'un avocat et professeur de droit

**Dr Thierno Souleymane Barry est professeur de droit, consultant et avocat à la cour. Dans une tribune publiée dans la presse, il parle d'inutiles complications pour un processus simple par à la rédaction de la constitution de la Guinée en période de transition**

« 08 juillet 2022 apparaît sur le net l'acte de désignation de la Commission ad hoc pour la rédaction de l'avant projet de la constitution guinéenne par le président du Conseil National de la Transition (CNT). Tollé dans la cité. Quelques jours après, 10 juillet 2022, communication d'un acte du Conseil National pour le Rassemblement (CNRD) visant à sursoir toutes opérations au projet susmentionné. Ces événements ont inspirés la rédaction de la présente tribune livrée deux fois par mois dans le noble but de contribuer à animer la vie publique nationale par le biais de la plume – que les médias trouvent ici l'expression de notre gratitude ! La tribune d'aujourd'hui – qui ne convoquera aucune disposition juridique ou autorité doctrinale – est destinée au citoyen *lambda*. Elle s'attachera à démontrer l'inutilité de ces complications et la simplicité de cette œuvre salutaire qu'est le processus de rédaction d'une constitution en Guinée en cette période de transition.

#### Des complications inutiles...

Il n'est même pas nécessaire de rappeler que le rôle essentiel d'un organe législatif en période de transition est la rédaction du texte fondamental devant régir la nation qu'est la constitution. A cet effet, il nous semble important de s'atteler sans tarder à cette tâche fondamentale en choisissant des personnes compétentes issues de toutes les couches de la population dans sa riche diversité sociale, géographique, socioprofessionnelle et autres, avec une sensibilité au genre. L'exclusion d'une frange de cette population et la propension à verser dans un excès de juridisme beat ne sont que de complications inutiles. Il est de même de cette même propension à dire que l'on fera en sorte de vivre ici notre dernière transition ou de rédiger une constitution à l'épreuve des « balles » ou contre toutes autres velléités de tripaouillage constitutionnel.



Quelle prétention ! La démocratie est un processus qui peut connaître des avancées ou des reculs ; aucune précaution ne peut prétendre lutter contre ce phénomène. Il appartient aux démocrates de se tenir debout pour défendre l'essence de la démocratie ; en ses principes et valeurs. C'est pourquoi toutes les constitutions démocratiques se sont dotées d'une fondamentale disposition : le droit du peuple à résister à l'oppression. L'assaut du Capitole le 06 janvier 2022 aux Etats-Unis, siège de la démocratie américaine, illustre nos précédents propos. La Guinée peut faire l'économie de ces élucubrations d'un autre temps et s'engager résolument à se doter d'une loi fondamentale de la plus simple des manières.

#### ...d'un processus simple

Pour rédiger la constitution devant régir les destinées de la Guinée, loin de tout débat sémantique ou autres fétichismes politiques, le processus rédactionnel peut s'orienter vers les étapes qui suivent :

**.La mise en place d'un Comité de rédaction de l'avant-projet de la constitution:** Cecomité peut être mis en place par

le Président du CNT ou par le Président de la Transition. En plus d'un nombre restreint de membres, il peut revêtir le caractère d'un « open-ended committee », un comité à large composition pouvant faire appel à des experts reconnus dans leur domaine. Il doit nécessairement être inclusif.

**.La validation de l'avant-projet par la commission compétente du CNT, Commission constitutionnelle et autres :** Le texte produit devra nécessairement être discuté et adopté au sein de la Commission Constitution, Lois organiques, Administration publique et Organisation judiciaire du CNT dont l'un des rôles principaux est justement la rédaction de la constitution.

**.L'adoption de l'avant-projet par le CNT réuni en session plénière :** Le texte adopté en commission devra faire objet de discussion article par article ou selon la forme qu'il conviendra par la session plénière du CNT, avec la possibilité de faire recours à toutes compétences ou sensibilités pour assoir les convictions des conseillers nationaux pour aboutir au finish à un texte consensuel.

**.L'organisation d'une**

**campagne nationale de sensibilisation sur le texte constitutionnel adopté par le CNT auprès de toutes les couches de la population :** Une campagne référendaire nationale de vulgarisation du texte constitutionnel ainsi produit devra être organisée en direction de toutes les couches de la population. Elle devra être multi medias et se faire en français et dans toutes les langues nationales de la Guinée.

**.L'organisation du référendum constitutionnel pour l'adoption du texte constitutionnel par le peuple souverain de Guinée:** Pour couper court à l'argument des partisans du « third termism » -troisième mandat- d'un passé récent, l'avant-projet de constitution fera l'objet d'un referendum national en vue de son adoption par le peuple souverain dans son ensemble.

**.L'opérationnalisation des actes de promulgation par le Président de la Transition et de publication au Journal officiel du texte constitutionnel pour devenir Loi fondamentale sacrée du peu-**

**ple souverain de Guinée :** Le texte constitutionnel adopté sera promulgué par le Président de la Transition et publié au Journal Officiel de la République de Guinée.

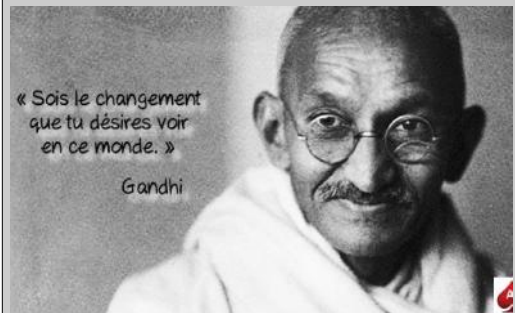
**Fin de parcours d'un processus simple...qui ne doit, en aucun cas, s'encombrer de complications inutiles.**

Avec un peu de volonté, une dose de bons sens et d'esprit de patriotisme, il est aisé de doter la Guinée d'un texte constitutionnel consensuel d'essence démocratique et garant des droits fondamentaux, dans des délais raisonnables, en vue d'un retour à l'ordre constitutionnel pour amorcer son développement en faveur de toutes ses filles et de tous ses fils. C'est le legs attendu du Président de la Transition, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA, au peuple de Guinée. Qu'Allah nous facilite ce chemin inéluctable à emprunter pour un Etat de droit en Guinée. », a expliqué **Me Thierno Souleymane BARRY, Professeur de droit, Consultant et Avocat à la Cour.**

Tidiane Diallo

## GANDHI

**« Sois le changement que tu désires voir en ce monde »**



(On aime beaucoup cette citation sur le changement de Gandhi parce qu'elle incarne un élan, une pensée positive active qui interdit de se poser en victime. Oui, le monde n'est pas parfait, mais pour le changer, VOUS devez commencer par changer.)



## CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA MAGISTRATURE

# Le FNDC porte plainte contre Alphonse Charles Wright

**Le FNDC a annoncé le mercredi 13 juillet des poursuites judiciaires contre l'équipe de la BRB2, à sa tête le commandant Jean Souaré et leur mandant, qu'il dit être le désormais ancien procureur général près la cour d'appel de Conakry, Alphonse Charles Wright. Cela fait suite à l'arrestation musclée de ses leaders le 5 juillet dernier par les forces de l'ordre.**



« Le FNDC informe l'opinion nationale et internationale que les actes posés par les agents de la BRI et soutenus par leur mandant ne resteront pas impunis. Le FNDC annonce le dépôt d'une plainte par ses avocats contre le commandant Jean Souaré et son équipe pour violation de ses locaux, violences, tortures et arrestations arbitraires au préjudice de nos camarades. Par la même occasion, des actions similaires seront entamées contre le commanditaire au niveau du Haut-commissariat des Droits de l'Homme et du conseil supérieur de la magistrature », a déclaré Alseny Farinta dans une déclaration.

Pour ce qui est de l'identité du mandant de l'équipe du commandant Jean Souaré, Ibrahima Diallo, le chargé des opérations du FNDC, a été on ne peut plus clair : « Vous n'avez pas à vous poser cette question ou à vous faire des illusions. Nous faisons allusion effectivement au procureur Charles Wright qui a assumé non seulement l'intervention des

policiers de façon illégale dans nos locaux mais aussi, il a également assumé que c'est lui qui a ordonné à ces policiers-là de procéder aux arrestations illégales de nos camarades du FNDC. Donc, bien entendu que c'est un magistrat et vous savez qu'il existe le conseil supérieur de la magistrature. Donc, nous allons saisir nos avocats pour voir quelle est la bonne démarche à mener pour pouvoir porter nos griefs contre le procureur Charles Wright devant le conseil supérieur de la magistrature. Nous allons aussi informer le Haut-commissariat aux Droits de l'Homme parce que c'est une question des droits de l'Homme. Le droit des leaders du FNDC arrêtés ont été violés. Il est de notre responsabilité de pouvoir documenter ces cas de violation des droits de l'Homme pour porter à la connaissance non seulement au Haut-commissariat aux droits de l'Homme mais aussi des organisations internationales qui évoluent sur des questions des droits de l'Homme »

*Kéfina Diakité*

## JUSTICE

# L'avocat de Mohamed Diané tacle à nouveau la CRIEF

**Les avocats de Kassory Fofana et Cie étaient le samedi dernier face à la presse. A cette occasion, Me Sidiki Béréte, l'avocat de l'ancien ministre délégué à la Défense nationale, Dr Mohamed Diané, a sévèrement tacle la CRIEF.**

« La Crief n'est rien d'autre qu'un instrument de sale boulot. Elle fait tout sauf le droit (...) Monsieur le procureur très spécial, votre terme à la gendarmerie d'investigation à savoir interpeller et interroger toutes les personnes qui étaient ministres le 5 septembre va vous rattraper. Il suffit d'être ministre le 5 septembre pour être auteur d'une infraction. C'est extrêmement grave Monsieur le procureur très spécial (...) Actuellement, il y a des mi-

nistres aussi et chacun a son tour chez le coiffeur. On nous poursuit parce qu'on a été ministre, ceux qui sont aujourd'hui ministres seront aussi poursuivis parce qu'ils ont été ministres. Si les ministres actuels laissent l'injustice actuelle de la Crief, à qui le tour ? C'est la question parce que la justice est là pour tout le monde », a martelé Me Sidiki Béréte. Et de poursuivre en ces termes : « Il est temps de limiter l'injustice de la Crief dans l'intérêt de la nation. Si les membres

de l'actuel gouvernement restent indifférents face à ces bavures de la Crief, je pense que c'est grave. Tous les avocats qui sont liés par des propos déplacés et d'amateurisme du procureur très spécial, Aly Touré se retrouvent le lundi prochain dans l'après-midi au Conseil de l'Ordre pour mener une action commune. Parce qu'il est temps d'encadrer ce procureur très spécial, car il est très dangereux pour la paix publique. »

*Tidiane Diallo*

## DR BERNARD GOUMOU, PM PAR INTÉRIM

# « J'en appelle à tous afin que cette mission soit menée dans l'intérêt supérieur de la nation »

**Le ministre du Commerce vient de gagner une nouvelle fois la confiance du colonel Mamadi Doumbouya. Dr Bernard Goumou a été nommé Premier ministre par intérim jusqu'au retour du titulaire Mohamed Béavogui, absent du pays pour des raisons personnelles.**



**A**près cette nomination à travers un décret lu à la télévision nationale, le nouveau promu a exprimé sa satisfac-

tion sur sa page Facebook.

**« Mes Chers Concitoyens,**

Je viens à travers ce post vous annoncer officiellement de ma nomination au poste de Premier Ministre aux fins d'assurer l'intérim de son Excellence Monsieur M o h a m e d Béavogui, absent pour des raisons personnelles. Je voudrais tout d'abord

dire merci à son Excellence Monsieur Mamady Doumbouya qui a bien voulu porter son choix sur ma personne pour assurer cette

grande mission » a déclaré Dr Bernard Goumou

Et d'ajouter ceci : « De toute évidence, assurer l'intérim d'un homme de la trempe de son Excellence Monsieur Mohamed Beavogui se trouve être une tâche ardue, eu égard à la grandeur de l'homme, à son charisme et à la manière dont il conduit les rênes de la primature depuis sa nomination. C'est la raison pour laquelle j'en appelle à tous afin que cette mission qui est la notre soit menée dans l'intérêt supérieur de la nation guinéenne jusqu'au retour de son Excellence Monsieur Mohamed Béavogui » a-t-il écrit sur sa page Facebook.

*Amadou Tidiane Diallo*

Tribune

# L'état guinéen, le grand corps malade de la République

**« Si un Etat est gouverné par la raison, la pauvreté et la misère sont honteuses ; et si ce n'est pas la raison qui gouverne, les richesses et les honneurs sont honteux » dicit Confucius !**

Il y a près de 64 ans avant aujourd'hui, sur les ruines de l'inhumaine colonisation et porter sur les fonts baptismaux de l'Histoire et de la souveraineté nationale recouvrée, l'Etat guinéen se dressait à la face du monde avec la double promesse : garantir le « *contrat social* » et promouvoir le développement socioéconomique.

Aujourd'hui, en jugeant la gouvernance à l'aune des résultats engrangés, le moins qu'on puisse dire, c'est que les fruits n'ont malheureusement pas tenu la promesse des fleurs. Le bilan de la gestion publique n'étant pas parvenu, hélas, à réaliser l'un ou encore l'autre de ces desseins fondateurs.

Parmi les innombrables échecs de notre Etat, le plus scandaleux est sa persistance incapacité à assurer, envers et contre tous, le « *vivre ensemble* », sa raison d'être. Dans plusieurs localités du pays, la sécurité et la tranquillité publiques ont fait l'objet, souvent à des occasions répétées, de graves atteintes qui se sont soldées par des statistiques qui font froid dans le dos, en termes de morts, de blessés et de dégâts matériels importants.

Et c'est la raison pour laquelle, à la suite de l'avènement de l'Etat, comme il était naturellement attendu sous nos tropiques, six décennies plus tard, la nation n'a pas encore pu emboîter le pas. La communauté de destin que l'Histoire, l'anthropologie, la géographie établissent, relève toujours d'une simple vue de l'esprit.

Mais à l'opposé, la fracture mémorielle, héritage des régimes successifs et autres fragmentations sociologiques dont l'électoratisme,

intrus indésirable de la démocratie accouchée avec forceps, a souvent servi de répugnant alibi embrigadent la conscience du citoyen et prennent en otage, le débat national en constituant, le plus grand commun diviseur de la société. Aujourd'hui, de ce fait, le Guinéen se revendique d'une ethnie, d'une région, d'une religion mais pas ou assez d'une nation.

Quid de l'éminente et stratégique question de développement socioéconomique ?

Plus de 60 ans après les indépendances, l'administration publique, la maîtrise d'ouvrage de développement, dont la mission naturelle dévolue est la satisfaction aux besoins de l'intérêt général, n'existe pas la plupart du temps. Et si c'est le cas parfois, elle est totalement inefficace. Toujours est-il que les réponses qu'elle formule, pour prendre en compte la demande sociale sont insuffisantes, inadaptées et arrivent tardivement à leurs destinataires, les citoyens. De nos jours, son personnel est dérisoire, déphasé et mal utilisé, son organisation elle, chaotique et mal inspirée pendant que son fonctionnement lui est calamiteux et lourd.

Les agrégats de l'économie nationale eux ont toujours clignoté au rouge. Même s'ils sont annoncés au vert, cela ne demeure qu'en théorie.

Structurellement déficiente, nonobstant l'exploitation de plusieurs gisements miniers et autres ressources naturelles, le budget de l'Etat est loin de constituer une réponse efficace aux exigences du développement, confronté qu'il est, à l'extrême gabegie, au déchaînement et à la scanda-

leuse planification.

Au regard de l'état défiguré du pays, c'est à se demander à quoi servent les ressources publiques ? Bien malin qui y répondra !

Aussi, près de 30 ans après leur création, les fameuses communautés de développement, érigées par le truchement de solidarités dites naturelles, pour rapprocher des citoyens, les questions de développement local peinent à avoir du grain à moudre. Le transfert

de compétences, propre de la décentralisation, ne s'étant limité qu'aux attributs, quoique certains sont encore querellés avec l'administration centrale, les moyens n'ayant pas toujours suivi.

Aujourd'hui, ces collectivités locales ne sont pas à même d'assainir un quartier, une ruelle de la capitale ou encore, assurer l'esthétique publique.

Quant à la justice, ses bâtisses et ses ouvriers (ma-

gistrats, procureurs, greffiers et autres auxiliaires), ne rassurent pas les justiciables. Si elle n'est pas accusée de déni, c'est le procès de son iniquité qu'on lui impute. Son héritage, soit elle a été trop laxiste et complaisante vis-à-vis des uns ou bien elle a été trop sévère et amère à l'égard des autres. Protégeant chaque fois, le puissant, le privilégié du moment et punissant le faible, l'anonyme.

(Suite page 11)

## CLÔTURE DU FORUM NATIONAL INTER-RELIGIEUX

### Ce que le ministre délégué à la Défense nationale a dit aux religieux

**Le vendredi 15 juillet, à la clôture du Forum national inter-religieux, organisé par le CNT, le ministre délégué à la Défense nationale, Aboubacar Sidiki Camara, connu sous le sobriquet de « *Idi Amin* », a tenu un langage que beaucoup jugent franc et direct devant les chefs religieux du pays.**



« Dans notre pays, il n'y a pas de problème interreligieux. Au contraire, j'appelle les deux religions à se donner la main, parce que vous avec les chefs politiques que nous sommes, nous sommes entre la population et les problèmes de ce monde ici bas pour nous éclairer et entre nous et le Bon Dieu dans l'au-delà.

Vous devrez donc nous éduquer, vous devrez nous éclairer, vous devrez nous rappeler. Vous vous n'avez de camp que celui de Dieu. Vous étiez appelés avant Al Moumouni quand le pouvoir spirituel et temporel étaient confondus en deux. Aujourd'hui, c'est ce manque d'éducation qui fait qu'il y a des problèmes. Rappelez-vous quand le Khalife Umar a été désigné, il a refusé parce qu'il a peur. Aujourd'hui, on n'a pas peur de la responsabilité parce qu'on ne craint pas Dieu. Aidez-nous à crain-

dre Dieu. Le peuple sera sauvé lorsque vous et nous, nous allons prendre un chemin droit. Quand les dirigeants et les religieux seront droits, le peuple sera droit. Il n'y a pas d'équivoque là-dessus. Il n'y a pas de parti pris. Soyez justes. Dites-nous, répétez-nous. Nous sommes des frères, on n'a pas de communauté, il n'y a

que la communauté religieuse. Chrétiens ou musulmans, nous sommes tous pour le même Dieu. Sachez que vous et nous, nous serons interrogés demain. Rappelez-vous des versets de la souratou Moulk, le jour où il n'y aura pas d'autre chemin où aller sauf face à Dieu. Ce jour là, nous les ministres que vous vénerez aujourd'hui, les chefs d'Etat, vous allez voir tout le monde enchaîné aux bras, enchaîné au cou, enchaîné aux pieds, pourtant tu n'as pas où aller parce qu'on a géré les hommes et leurs biens dans cette vie. C'est à cause de ce pouvoir-là qu'on va se tuer ? On vous demandera si vous nous avez avertis ? Si vous avez éduqué votre peuple ? Ce jour-là, vous serez demandés. Que Dieu nous facilite tous ce jour-là », a martelé le général à la retraite, Aboubacar Sidiki Camara, ministre délégué à la Défense nationale.

Tidiane Diallo

Lisez le journal numérique sur le site

**Kéfinafasso**  
www.kefinafasso.com

Votre site indépendant d'information tous azimuts

Tribune

# L'état guinéen, le grand corps malade de la République

**« Si un Etat est gouverné par la raison, la pauvreté et la misère sont honteuses ; et si ce n'est pas la raison qui gouverne, les richesses et les honneurs sont honteux » dixit Confucius !**

**L**es droits humains et les libertés publiques consacrés, dons du gouvernement du peuple, sont promus et chantés à tout-va à toutes les occasions officielles, mais il suffit de la plus modeste intervention des pouvoirs publics, des services de maintien d'ordre public, pour les voir violenter, martyriser. En la matière, c'est un lourd passif qu'on traîne, plus de 60 ans de violence d'Etat.

Quant à l'école de la République, elle n'est pas encore devenue un creuset d'unité et de concordes nationales. Elle continue au grand dam de tous et de l'avenir, de distribuer un enseignement suranné au goût d'inachevé qui contraste avec la demande économique d'un monde en pleine et perpétuelle mutation et d'un pays condamné à suivre ou à subir la cadence. Toujours à former des philosophes, des sociologues, des juristes, des journalistes et autres, pendant que le pays attend des ingénieurs, des médecins, des comptables, des ouvriers qualifiés pour servir de bras ouvriers du développement.

Pire, l'autre situation, bien moins mesurable certes, mais plus grave, c'est l'érosion de la qualité et du code des valeurs de l'élite. Quoi-

qu'on ait à reprocher aux générations anciennes et actuelles de cadres, celles à venir, dans les cinq, dix ou vingt prochaines années, si on y prend garde, rassureront moins quant à leurs qualifications. Mieux, la crise de l'école guinéenne a toujours été structurelle. Mais, on y a chaque fois apporté des solutions épisodiques, cosmétiques. On continue à appliquer la politique de l'autruche. Toujours dans le « *m'as-tu vu ?* » jamais dans le consistant, le durable.

Pendant ce temps, l'hôpital s'il ne se fait pas désirer en campagne, laissant ainsi sur le bas-côté, de millions de citoyens dans le besoin de soins médicaux, en milieu urbain, il laisse crever des patients par inefficacité ou mercantilisme de son personnel. Ses prestations, quand elles ne sont pas une arnaque, les additions qu'elles imposent sont bien trop salées pour le citoyen lambda. D'ailleurs, en raison de ces insuffisances chroniques, le pays est devenu l'une des premières demandes d'évacuation sanitaire au monde.

L'eau et l'électricité, substantielles pourtant, continuent d'être des denrées rares, même dans les grandes agglomérations, elles constituent un luxe réservé



à une frange de privilégiés. « *Château d'eau de l'Afrique de l'ouest* », l'eau potable se fait désirer dans les ménages et fait accuser avec l'énergie, à l'industrialisation du pays, un énorme retard qui le maintient, plus de quatre siècles après la première révolution industrielle, dans un état rudimentaire.

Les infrastructures routières et les équipements de mobilité, en plus de leur pénurie et de leur cherté, compliquent les conditions de déplacements des citoyens ; l'autre défi, c'est leur caractère accidentogène qui fait qu'ils sont devenus tristement, la première cause de mortalité dans le pays.

Dans tous les autres segments de la vie nationale, le constat offre le même tableau sombre et cauchemardesque que dans ce que nous venons de revisiter. Il s'agit d'une situation de crise généralisée qui touche l'ensemble des secteurs de la vie publique.

Au même moment, la mi-

gâteau, un des plus prolifiques sous les tropiques ?

Sans nul doute, les dirigeants successifs du pays sont les premiers et grands comptables et coupables de cet échec de la honte. Mais pas qu'eux. La complaisance du peuple qui a frisé à certains égards, la complicité à toujours été le lit à cette incompréhensible descente continue aux enfers.

Bien plus grave encore, que ce passé et ce présent calamiteux, c'est l'avenir du pays qui cristallise davantage l'inquiétude. Les perspectives qui se dessinent aujourd'hui sont quasi-insaisissables et sont loin de rassurer plus d'un observateur.

Mais que faire ? Quoi et comment devrions-nous entreprendre pour enrayer l'engrenage de cette tragédie nationale ? Avec qui et quelles ressources ?

Il est à se demander d'abord, si nous sommes encore un peuple et si nous voulons vraiment le changement, ou bien si nous y sommes prêts ? Si nous parions encore sur la démocratie, le développement, l'intérêt général ? Et surtout, si nous sommes disposés à payer le prix cher pour ces fondamentaux, pour notre bien-être à tous, et beaucoup plus, le bien-être de nos enfants, les enfants de nos enfants ?

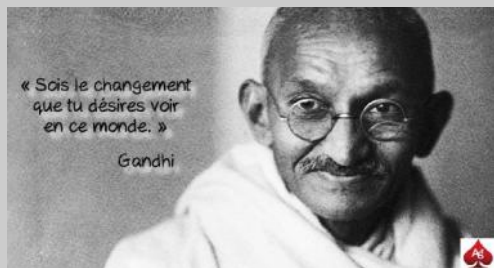
Alors, que chacun se découvre dans son intimité, sonde son cœur et ses penchants pour trouver la réponse à ces légitimes mais cruciales interrogations afin de se faire sa propre religion de la crise ?

On comprendra alors que la Guinée de nos ambitions à tous, sauf par une opération du Saint Esprit, n'est pas pour demain !

Bangaly Keita

GANDHI

**« Sois le changement que tu désires voir en ce monde »**



(On aime beaucoup cette citation sur le changement de Gandhi parce qu'elle incarne un élan, une pensée positive active qui interdit de se poser en victime. Oui, le monde n'est pas parfait, mais pour le changer, VOUS devez commencer par changer.)

**Proverbe Africain**

**“Le vieux se chauffe avec le bois récolté dans sa jeunesse.”**

DAN MILLMAN

**«Le secret du changement consiste à concentrer son énergie pour créer du nouveau, et non pas pour se battre contre l'ancien.»**

# Communiqué de presse



## Les Témoins de Jéhovah retournent dans la rue 2 ans plus tard

CONAKRY– Les Témoins de Jéhovah, connus en Guinée depuis de nombreuses décennies pour leur travail de prédication publique, retournent dans la rue cette semaine pour reprendre leur activité publique.

Les Témoins de Jéhovah avaient suspendu leur travail de prédication publique en mars 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, avant même que les autorités guinéennes n'aient émis des instructions à cet effet concernant les activités religieuses.

Dans le monde entier, certaines facettes de leur ministère public reprennent en juin, à l'exception des contacts de maison en maison, qui restent suspendus.

Vous pouvez les retrouver à partir de maintenant dans les lieux de grands rassemblements avec les chariots bien connus des publications bibliques gratuites et aussi dans les rues.

« Les Témoins de Jéhovah à Conakry sont régulièrement avec les chariots exposés Autoroute Fidel Castro le samedi et disponibles pour distribuer gratuitement des publications bibliques à quiconque en fait la demande. »

En toutes circonstances, bien que la loi ne l'exige pas, les Témoins de Jéhovah, lorsqu'ils font ce travail bénévole, porteront un masque par mesure de précaution sanitaire pour eux-mêmes et pour les autres.

Tout au long de ces plus de 2 ans, les Témoins de Jéhovah n'ont pas chômé. Ils ont tendu la main aux gens par lettres, par téléphone et par d'autres méthodes virtuelles.

Toutes les réunions religieuses ont également été maintenues tout au long de ces deux années sans interruption par vidéoconférence. En avril de cette année, ils ont été repris dans un format hybride (en personne et par vidéoconférence simultanément).

Il y a plus de 1,100 Témoins de Jéhovah en Guinée, dans plus de 30 congrégations, présents dans le pays depuis 1958. L'Association Chrétienne Les Témoins de Jéhovah de Guinée a été légalement enregistrée le 15 décembre 1993.

### PERSONNE-RESSOURCE POUR LES MÉDIAS

Si vous souhaitez également une entrevue en direct ou enregistrée, en personne, par téléphone ou par vidéoconférence, Thierry Pourthié, Porte-parole des Témoins de Jéhovah en Guinée, est disponible pour vous fournir des précisions supplémentaires.

Thierry Pourthié  
+232 76-679-072  
InboxPID.LR@bethel.jw.org